



## Compte Rendu du Conseil Municipal Lundi 25 avril 2022 à 18h30

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/03/2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

### 2 – Convention CHALAIN LE COMTAL rond-point le Cerizet

L'entretien du rond-point est financé conjointement au prorata des habitants entre Chalain le Comtal et Boisset les Montrond.

La convention qui régit cette partie financière date de 1996.

Nous devons établir une nouvelle convention.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 3 – Modification du tableau de classement des voiries communales

A la suite du classement des voiries dans le patrimoine intercommunal d'une partie du chemin du Noyer sur 75 mètres linéaires, il y a lieu de mettre à jour le tableau de classement unique des voies communales établi par le service voirie de Loire Forez agglomération. Ce tronçon de voirie dénommé VC18 Chemin du Noyer, commence depuis la rue de la terrasse (VC102) au niveau de la Croix du Noyer et se termine à l'entrée de la parcelle AE 108.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 4 – Commission contrôle liste électorale

Cette commission analyse les mouvements des électeurs au moment des élections. Nous devons renouveler deux représentants :

- Thérèse RICHARD est nommée Déléguée de l'Administration
- Jacqueline BOUIX est nommée Représentante du conseil municipal

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 5 - Fonds de concours LFa voirie

Différents travaux de voirie Chemin de la Roche et Place du Lavoir ont été réalisés sur le programme voirie LFa en 2021. Compte-tenu de notre enveloppe de voirie, la commune doit apporter un fonds de concours pour un montant qui s'élève à 19 408.63 €. Nous devons signer une convention avec LFa et prendre une délibération pour inscrire ce montant au budget.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### 6 – Convention étude commerce vacant avec LFa

Madame le Maire présente au conseil le programme d'action élaboré, dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), par Loire Forez agglomération relative aux diagnostics des locaux commerciaux vacants sur les communes du territoire. Un architecte réalisera des diagnostics visant à analyser leur potentiel d'évolution/d'aménagement et à estimer, en fonction des travaux à engager, les coûts d'amélioration ou de leur remise sur le marché en vue d'une reprise d'activité rapide. Elle porte sur les locaux commerciaux les plus stratégiques, vacants ou occupés, recensés dans les pôles de centre-ville et centre-bourg marchands de l'agglomération. 17 communes de Loire Forez agglomération sont concernées.

Le coût réel de chaque diagnostic réalisé sera indexé sur la superficie des locaux d'activités diagnostiqués en fonction du barème suivant :

Surface en m <sup>2</sup>	Prix HT
De 0 à 50 m <sup>2</sup>	1 500 €
De 51 à 100 m <sup>2</sup>	1 800 €
De 101 à 200 m <sup>2</sup>	2 500 €
Au-delà	sur devis

Une convention de participation financière des communes volontaires pour participer à l'action doit donc être établie, afin d'en préciser les contours et les modalités.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **7 – Rapport d'activité LFA**

Ce rapport est disponible sur le site de Loire Forez agglomération.

## **8 – Contrat maintenance des chaudières gaz**

Le contrat en cours pour l'entretien des chaudières à gaz arrive à échéance. Nous avons demandé à la Société SMT un devis. Après discussion il est décidé de résilier le contrat avec E2S et de le signer avec SMT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **9 – Mise à jour du règlement intérieur SDF**

Il a été proposé au conseil de rajouter une clause au règlement intérieur de la salle des fêtes afin de facturer des prestations de nettoyage. Ce conseil refuse cette proposition.

Au moment de la remise des clés de la salle des fêtes, une copie du règlement intérieur sera remise avec le contrat de location. Le règlement intérieur sera également inséré sur notre site.

## **10 – Questions diverses**

La commune a reçu un courrier de riverains pour parler de la sécurité de l'entrée sud du village. Une réponse sera donnée.